

SEPTEMBRE 2022

GUIDE des métiers CAFÉS, HÔTELS, RESTAURANTS



Environnement
économique

Structure
juridique



Optimisation
Gestion



Conseil



Qantalis

L'expertise... & bien plus encore

Au plus près de vos réalités professionnelles



Aujourd'hui, le CHR est en pleine mutation : des tendances se dégagent, qu'elles soient fiscales ou réglementaires.

Qantalis présente un livret pratique qui synthétise des connaissances juridiques, fiscales ou sociales. Elles sont essentielles pour bien appréhender les métiers de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés.

Ce guide, réalisé par nos soins, a pour but de faciliter vos démarches et de répondre à vos questions.



1 million
d'employés



212 300
entreprises



78,4 milliards
de CA

Chiffres de 2016

L'IMPACT DU NUMÉRIQUE SUR CES MÉTIERS TRADITIONNELS, NOTAMMENT L'HÔTELLERIE

Ce secteur est également touché par le numérique qui impacte le mode de consommation des clients. Pour développer leur clientèle, les professionnels doivent avoir une démarche proactive comme :

- Proposer une offre adaptée à la clientèle ciblée
- Mettre à disposition des clients un service de réservation en ligne
- Ajuster les prix en fonction de la demande afin d'optimiser les réservations
- Travailler la réputation de l'établissement sur les sites internet tels que Tripadvisor
- Communiquer sur les réseaux sociaux pour améliorer la visibilité et le référencement de l'établissement
- S'adapter aux nouveaux moyens de paiement (carte sans contact, les cartes pour les tickets restaurants, le paiement avec les smartphones...)

LES PRINCIPAUX RATIOS DU SECTEUR

	Restaurants traditionnels	Crêperies	Pizzerias	Bar Hôtels restaurants	Cafés
Nombre d'entreprises	251	86	41	1 396	212
Effectif moyen	2,8 ETP	2,6 ETP	2,8 ETP	2,1 ETP	1,5 ETP
CA par personne	67 K€	56 K€	65K€	69 K€	67 K€
Achats ⁽¹⁾	33,4 %	26,1%	29,3%	29,3%	29%
Marge brute	67%	73,9%	70,3%	70,7%	70%
Frais de fonctionnement	23,5%	21,3%	21,3%	24,1%	25%
Charges de personnel ⁽²⁾	22,3%	23,7%	21,7%	16,9%	11%
Impôts et taxes	2,4%	2,9%	2,6%	3%	3,6%
EBE	19,4%	25,7%	24%	25,9%	32,2%
Dot amortissements	3,6%	3,1%	3,4%	4,3%	3,2%
Financier	-0,3%	-0,3%	-0,4%	-0,5%	-0,4%
Résultat courant	17,8%	24,4%	22,4%	22%	32,2%
Nombre d'opérations	52	14	9	9	38
% du CA	69,46%	94,39%	64,71%	58,86%	88,66%
Multiple EBE (hors rémunération)	4,2 fois	3,9 fois	4 fois	4,2 fois	3,7 fois

(1) en % du CA - (2) hors rémunération du dirigeant - Source URBCGA 2020

LA RÉGLEMENTATION

L'exercice de ces métiers nécessite le respect de nombreuses obligations réglementaires. À titre d'exemple nous pouvons citer les obligations particulières suivantes :

- l'obtention d'une licence ou d'un permis d'exploiter
- le stage préalable à l'installation
- la norme d'accessibilité handicapés
- l'interdiction de vente aux mineurs
- l'affichage des prix
- les normes d'hygiène et de sécurité
- la traçabilité des produits

Société ou entreprise individuelle ?



Être accompagné par un expert-comptable Qantalis est nécessaire pour déterminer la structure juridique la plus appropriée. Ce choix a des conséquences fiscales et sociales importantes. Inventaire des solutions proposées :

FORME JURIDIQUE		RÉGIME IMPOSITION	ENGAGEMENTS
INDIVIDUELLES	EI Entreprise Individuelle	Impôt sur le revenu Imposition personnelle par tranche	Responsabilité personnelle totale sur les dettes
	EIRL Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée	Impôt sur le revenu Imposition personnelle par tranche	Responsabilité limitée au montant des biens affectés au patrimoine professionnel
		Impôt sur les sociétés sur option 28% jusqu'à 75 000 € ⁽¹⁾ 25% au-delà	Responsabilité limitée au montant des biens affectés au patrimoine professionnel
SOCIÉTÉS	EURL	Impôt sur le revenu Imposition personnelle par tranche ou optimisation IS possible	Responsabilité limitée au montant du capital social
	SARL	Impôt sur les sociétés (PME CA < 7.63 K€) 15% jusqu'à 38 120 € ⁽¹⁾ 25% au-delà	Responsabilité limitée au montant du capital social
	SAS	Impôt sur les sociétés (PME CA < 7.63 K€) 15% jusqu'à 38 120 € ⁽¹⁾ 25% au-delà	Responsabilité limitée au montant du capital social

Qantalis vous accompagne dans le choix de la structure la plus adaptée à vos besoins !

(1) Impôt Société : Si capital entièrement libéré – fiscalité applicable au 01/01/2020.

LA FISCALITÉ

Plusieurs taux de TVA sont aujourd'hui applicables dans la profession :

- Les recettes perçues sur la vente de produits à consommer sur place sont assujetties au taux réduit de 10% (les boissons alcoolisées sont exclues du taux réduit et restent taxées au taux normal de 20%). Ainsi, les recettes doivent être ventilées en fonction de chaque taux correspondant.
- Les ventes de produits à emporter ou livrés en vue d'une consommation immédiate sont à 10%.
- Les produits vendus sous un emballage permettant leur conservation 5.5%.
- Les recettes provenant de l'activité de traiteur en association avec un service sont assujetties au taux de 10%.

Les majorations de prix réclamées au titre du service à la clientèle (pourboires obligatoires) doivent être comprises dans la base d'imposition à la TVA de l'entreprise.

Par contre, ne sont pas à comprendre dans le chiffre d'affaires taxable les sommes que les clients versent spontanément en témoignage de leur satisfaction, aux employés d'une entreprise où le « service » est déjà incorporé dans les prix facturés. Cette exonération peut s'appliquer à conditions que ces sommes ne jouent absolument pas le rôle de salaire ou de complément de salaire au regard de la législation du travail et de la Sécurité sociale.

OPTIMISATION FISCALE

> LA FORMATION RÉCOMPENSÉE

Dans certains cas, les entreprises qui investissent dans la formation professionnelle peuvent bénéficier de crédits d'impôts.

- **L'apprentissage** : 1 600 € par apprenti présent sur une année civile.
- **Formation du chef d'entreprise** : 400 € pour 40 h de formation.

> CENTRE DE GESTION : POUR QUI ?

Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu (IR), l'adhésion à un centre de gestion agréé annule la majoration de 25% des Bénéfices Industriels Commerciaux (BIC).*

CICE : crédit d'impôt compétitivité à 7% de la masse salariale à partir du 1^{er} janvier 2017.



L'ANALYSE DE GESTION

Pour piloter son entreprise et détecter les axes d'amélioration de la rentabilité de la société, il convient de mettre en place un tableau de bord adapté à son métier :

HÔTEL



- le taux d'occupation (adaptation de la grille tarifaire)
- le ratio charges de personnel/CA

RESTAURANT



- le coût matière du repas et optimiser la marge dégagée sur les formules

BAR



- le ratio prix d'achat sur prix de vente afin de déterminer les produits à forte marge et optimiser les ventes (café/bière)



Une étude régulière des prix de vos principaux produits (mise en œuvre de la règle des 20/80) et leur mise en concurrence permettent d'améliorer sensiblement votre rentabilité.

ASPECTS SOCIAUX SALARIÉS

LES
PRINCIPAUX
POINTS
DE VIGILANCE
SONT
LES SUIVANTS

- Suivi des horaires avec signature quotidienne des salariés
- Suivi des avantages en nature pour les repas et le logement
- La gestion des repos hebdomadaires
- La mise en place de la modulation du temps de travail
- La mise en œuvre de **planning** pour limiter les heures supplémentaires ou complémentaires

LA CAISSE ENREGISTREUSE

À partir du 1^{er} janvier 2018, les professionnels soumis à la TVA utilisant un système d'encaissement devront avoir un système de caisse certifié par un organisme accrédité (attestation de conformité de l'éditeur). L'objectif de cette nouvelle obligation est de rendre inaltérables toutes les données relatives aux règlements. Ainsi, les annulations ou modifications lors d'une transaction doivent faire l'objet d'un mouvement journalisé qui en matérialise la correction. L'ensemble est accessible par l'administration. Les données de règlement doivent être conservées sur un délai de six ans.

L'administration fiscale peut réaliser des contrôles inopinés pendant les heures normales de fonctionnement de l'entreprise afin de vérifier la conformité du système de caisse. Il ne s'agit pas d'un contrôle de la comptabilité. Le défaut de certificat ou d'attestation est passible de 7 500 € d'amende par système de caisse avec une obligation de mise en conformité sous 60 jours. L'assujetti peut régulariser sa situation et ne pas être soumis à cette amende s'il produit un certificat ou une attestation dans les 30 jours.



Dans les entreprises individuelles ou les sociétés à responsabilité limitée (SARL)⁽¹⁾, le dirigeant est un travailleur non salarié (TNS) avec :

- Affiliation au RSI : régime social des indépendants pour les cotisations (Allocations familiales, CSG, retraite, maladie)
- Cotisations forfaitaires pour les 2 premières années
- Exonération ACCRE possible.
- Aides Pôle emploi possibles : soit le maintien des indemnités ou le versement d'un capital.
- Cotisations facultatives (loi Madelin) possibles pour couverture maladie et retraite.
- Base d'imposition des cotisations obligatoires de 50 % :
 - sur le bénéfice total pour les structures à l'impôt sur le revenu.

- sur les prélèvements pour les entités à l'impôt sur les sociétés.

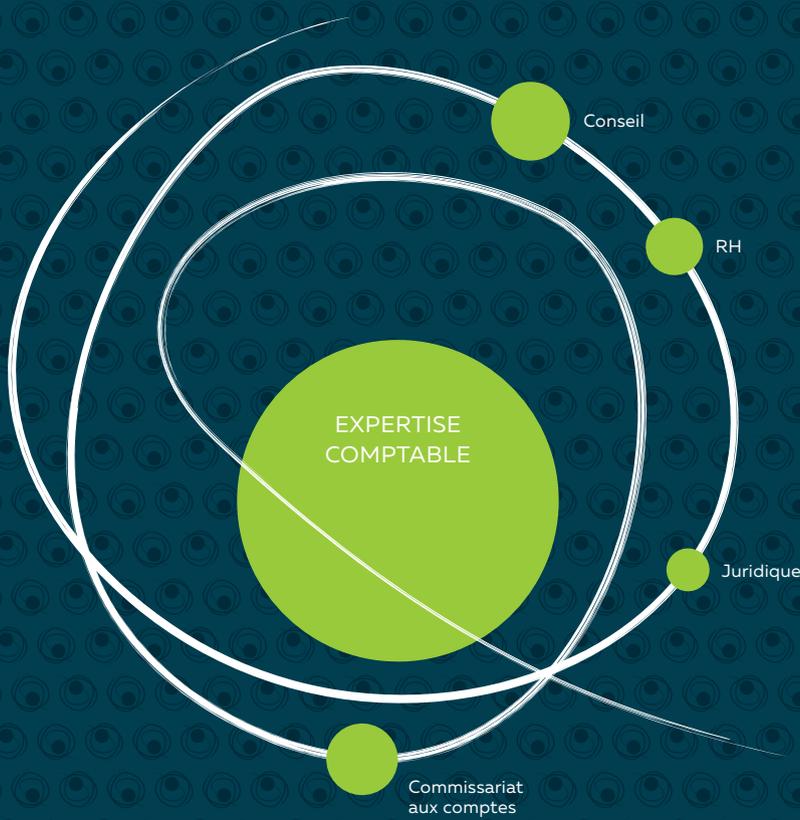
Dans une société anonyme simplifiée (SAS) et dans les SARL à gérance minoritaire, le dirigeant a un statut de salarié sans les cotisations Pôle emploi (pas de prestation chômage) :

- Cotisations sociales des salariés mais en catégorie de cadre pour la retraite.
- Exonération ACCRE et aide de Pôle emploi possibles.
- Cotisations facultatives possibles pour couverture maladie et retraite.
- Taux de cotisation : 80% sur le salaire net.

⁽¹⁾ à gérance majoritaire



QANTALIS
vous apporte toute son expertise pour vous accompagner dans la création de votre entreprise.



EXPERTISE
COMPTABLE

Conseil

RH

Juridique

Commissariat
aux comptes

VANNES

11 rue Anita Conti - CS 92162
Parc Tertiaire de Laroiseau
56005 Vannes Cedex
Tél. : **02 97 47 42 41**
Fax : 02 97 47 50 61
vannes@qantalis.com

LORIENT / CAUDAN

374 rue de Kerlo
56850 Caudan
Tél. : **02 97 33 14 03**
Fax : 02 97 30 56 39
lorient@qantalis.com

PONTIVY

43 rue Jean Moulin
56300 Pontivy
Tél. : **02 97 25 03 11**
Fax : 02 97 25 72 43
pontivy@qantalis.com

LOCMINÉ

PA du Talvern-Bignan
CS 90243
56503 Locminé Cedex
Tél. : **02 97 60 09 35**
Fax : 02 97 44 24 59
locmine@qantalis.com

JOSSÉLIN

Cap Actions
9 rue des Douves du Lion d'Or
56120 Josselin
Tél. : **02 97 93 16 13**
Fax : 02 97 70 24 67
josselin@qantalis.com

Qantalis.com

Quintessis.com Crédits photos: Fotolia, iStock